

BLA AQP[®]

Bons de livraison automatiques normalisés qui se présentent sous forme de liasses de 3 feuillets 210 x 145 avec talon de 12 mm en tête.

Bons de livraison codifiés par l'imprimeur (membre Associé AQP[®]) avec numérotation à 7 chiffres.

Bons de livraison dont l'impression s'effectue sur l'imprimante BL du système AQP[®].

Les BL AQP[®] (et les bobine IFE) ne peuvent être fabriqués que par un imprimeur (membre Associé AQP[®]).

BLM AQP[®]

Bons de livraison manuscrits normalisés qui se présentent sous forme de carnet personnalisé avec un encart (carton gris épais) contenant 50 bons en 4 feuillets de couleurs différentes avec cadre pré-imprimé.

Bons de livraison codifiés par l'imprimeur (membre Associé AQP[®]) avec numérotation à 5 chiffres.

3 générations de carnets de BLM AQP[®] :

- Génération 1 : Premiers modèles de bons plus valables depuis 2003 (n'étaient pas marqués AQP[®])
- Génération 2 : Bons qui ressemblent à la génération 1 mais marqués AQP[®]. Par contre, il n'est pas indiqué qu'ils doivent être signés par le Chef de poste et le chauffeur du camion.
- Génération 3 : Bons plus lisibles et plus simples à remplir. La double signature (Chef de poste et chauffeur du camion) est imprimée. Ces bons sont préférables à la génération 2 mais non obligatoires.

Les logiciels AQP[®] les identifient "BONS AQP MANUELS" (le terme approprié devrait être "manuscrit") lorsque l'opérateur entre manuellement dans le système de gestion (saisie au clavier) les informations permettant d'imprimer un justificatif de création de BLM AQP[®].

Les BL AQP[®] (et les bobine IFE) ne peuvent être fabriqués que par un imprimeur (membre Associé AQP[®]).

Capteurs numériques

Pas d'obligation légale de plombage/scellement du boîtier de raccordement.

Obligation que la centrale d'enrobage demande à son fournisseur (balancier) la preuve qu'il s'agit bien de capteurs numériques et la transmettre à l'association AQP[®].

Carton de signatures habilitées

A ne pas confondre avec les signatures des intervenants (page 26/51 du référentiel).

Le carton de signatures désigne les personnes habilitées à passer les commandes de consommables AQP[®] à l'association AQP[®]. Les 3 types de formulaire (centrale d'enrobage fixe en propre, centrale d'enrobage fixe en participation, centrale d'enrobage mobile) sont disponibles en téléchargement sur www.aqp.asso.fr

Le formulaire original est à envoyer à l'association AQP[®] qui, après en avoir fait une photocopie pour le dossier du membre Sociétaire, le transmettra à l'imprimeur (membre Associé).

Catégories de BL dans la base de données du logiciels AQP[®]

La base de données conserve pour chaque bon de livraison une valeur permettant d'identifier 5 catégories uniques : Bon AQP ; Bon AQP annulé ; Bon AQP réédité ; Bon AQP manuel ¹ ; Bon non AQP.

1. Saisie manuelle par l'opérateur d'un BLM AQP[®] qui a été rédigé. Le terme approprié devrait être "manuscrit".

Chaîne de pesage AQP®

Pont-basculé + Indicateur de pesée + Répétiteur de poids + Imprimante FE plombés/scellés.

CM - SI - PB (Centrale d'enrobage mobile - Système Informatique - Pont-Basculé)

Abréviations des 3 éléments qui composent la chaîne de pesage **AQP MOBILE**.

Chaque élément doit avoir un identifiant simplifié attribué par l'association AQP® lors de l'adhésion de l'entreprise gestionnaire et de la réception des fiches Matériels.

Chaque élément doit disposer d'une attestation de conformité de l'organisme auditeur pour obtenir un label pour un chantier en cours d'exécution.

Contact AQP®

Personne qui reçoit **TOUTES** les correspondances de l'association (appel à cotisation, convocation à l'assemblée générale, mises à jour du référentiel, etc.). En cas de changement, l'association doit être informée par écrit du nom du nouveau Contact, de sa fonction et de ses coordonnées (adresse, tél., fax, email).

FNC

Fiche de Non-conformité émise par l'organisme auditeur notifiant les écarts constatés, les points non satisfaits lors de l'audit par rapport aux exigences du référentiel AQP®.

La FNC se décompose en 4 parties :

- Cadre 1..... nature de la non-conformité
- Cadre 2..... proposition par l'audité de l'action corrective envisagée
- Cadre 3..... avis de l'auditeur sur la pertinence de l'action corrective
- Cadre 4..... vérification de la mise en œuvre effective de l'action corrective

Imprimante BL (Bon de livraison automatique AQP®)

Matricielle à aiguille disponible chez certains revendeurs de matériels informatique. Dédiée exclusivement à l'impression des BLA AQP®. Si le système gère plusieurs sociétés, celui-ci doit disposer d'une imprimante BL par société. Aucun plombage/scellement n'est demandé.

Imprimante FE (Fil de l'eau)

L'AQP® n'impose pas de marque ou de modèle en particulier. L'imprimante au fil de l'eau constitue la mémoire des pesées, l'obligation est qu'elle réponde aux exigences du référentiel notamment pour l'impression des données de l'indicateur de pesée.
Plombage/scellement obligatoire.

Imprimante LGF (Listing Gestion Facturation)

Standard (laser ou jet d'encre) disponible chez tous les revendeurs de matériels informatique. Dédiée à l'impression des listings de gestion, des justificatifs, des factures, des statistiques, et tout autre document nécessaire au bon fonctionnement de la centrale d'enrobage. En aucun cas, elle ne peut imprimer des BLA AQP®. Aucun plombage/scellement n'est demandé.

Justificatifs (doc. comptable traçant l'annulation ou la création d'un BL par saisie manuelle)

Lors d'une erreur et de la nécessité d'annuler un bon de livraison AQP®, il est nécessaire, dans le but d'éviter les confusions, d'uniformiser la terminologie des données qui figureront sur le listing imprimé sur l'imprimante LGF.

Le terme "**JUSTIFICATIF**" doit impérativement être employé.

- **Justificatif d'annulation** : en cas d'erreur sur un BLA AQP®, de refus du client, d'erreur dans le processus de pesage, etc. La raison de l'annulation doit être indiquée dans le commentaire.
- **Justificatif de création** : après une annulation et l'émission d'un BLM AQP® issu du carnet personnalisé, l'opérateur doit saisir manuellement dans le système de gestion les informations justifiant cette création.
Si le logiciel AQP® le permet ce justificatif est édité automatiquement. En aucun cas, il ne doit laisser croire qu'il s'agit d'un BLM AQP®.

Les justificatifs sont imprimés sur l'imprimante LGF et en aucun cas sur l'imprimante dédiée aux BLA AQP®.

Paramètres AQP MOBILE

Lors du transport d'un chantier à l'autre, les différents éléments qui composent la chaîne de pesage AQP MOBILE sont nécessairement déconnectés et séparés. Au moment du remontage, il faut donc s'assurer que chacun des éléments est bien celui qui a reçu l'agrément AQP®.

Le logiciel AQP® doit fournir une fiche signalétique appelée "**PARAMÈTRES AQP MOBILE**" qui se régénère à chaque démarrage du PC avec enregistrement dans le fichier Trace.

Cette page, qui peut être éditée à la demande, doit comporter **obligatoirement** les informations ci-dessous :

- Dénomination sociale et adresse de l'entreprise gestionnaire de la centrale d'enrobage
- Adresse précise du site de production
- Identifiants simplifiés donnés par l'association AQP® pour la centrale d'enrobage, le système informatique, le pont-bascule (CM XXX - SI XXX - PB XXX)
- Numéro du disque dur de l'ordinateur de gestion des pesées
- Identifiant de l'indicateur de pesée du pont-bascule
- Taille de la version du logiciel AQP® utilisé avec date/heure de la version et du paramétrage

**Données saisies par
le responsable de l'installation
en collaboration avec l'éditeur de logiciel AQP®**

**Données sollicitées automatiquement par
le logiciel AQP® lors de l'impression des
PARAMÈTRES AQP MOBILE**

Spécimen de page imprimée ↻

| IMPRESSION DES PARAMETRES AQP MOBILE | dd/mm/aaaa | hh/mm/ss | Page | X |
|---|---|----------|--|---|
| ----- | | | | |
| SOCIETE : (dénomination sociale) (adresse) //////////////// | SITE : (nom du chantier) (adresse du site de production) //////////////// | | | |
| CENTRALE : CM XXX INFORMATIQUE : SI XXX PONT-BASCULE : PB XXX | Ces identifiants sont attribués par l'association AQP | | | |
| MATERIEL - Identifiant ordinateur | (n° disque dur) | | | |
| Nom bascule | A ne pas remplir | | ☞ Ligne supprimée | |
| Identifiant du pont | XXXXXXXXXXXXXX | | ☞ Voir protocole de dialogue avec l'indicateur pour centrale mobiles | |
| Numéro de série du pont | A ne pas remplir | | ☞ Ligne supprimée | |
| LOGICIEL XXXX - Taille version | (nombre) octets | | | |
| Date/heure version | dd/mm/aa hh:mm:ss | | | |
| Date/heure paramétrage .. | dd/mm/aa hh:mm:ss | | | |
| ----- | | | | |
| En rouge | Informations saisies par le responsable de l'installation industrielle | | | |
| En bleu | Informations générées automatiquement par le logiciel AQP | | | |

Lors du démarrage d'un chantier sous AQP®, une copie de la page éditée doit être impérativement transmise à l'association AQP®. Si la chaîne de pesage AQP MOBILE dispose déjà d'attestations de conformité au système AQP®, l'association AQP® enverra, après contrôle, un label pour le chantier en cours d'exécution.

Réédition d'un BL AQP®

Uniquement permise en cas de bourrage papier sur l'imprimante BL.

Afin de permettre la traçabilité des événements, la fonction <Réédition> aura pour effet, dans la base de données, d'annuler le BLA AQP® d'origine, de recréer un BLA AQP® qui sera édité sur l'imprimante BL.

La réédition d'un BLA AQP® est autorisée que dans la 1/2 heure qui suit l'impression du BLA AQP® original.

Un BLA AQP® réédité devra signaler de façon **très visible** la mention "**RÉÉDITION**" et indiquer le motif de cette réédition "**BOURRAGE PAPIER**".

Site logique

La labellisation d'une centrale d'enrobage **FIXE** (option 1 ci-dessous) est liée à la définition du **SITE LOGIQUE** de celle-ci.

Le logiciel AQP® doit permettre la prise en compte de plusieurs sites logiques et de plusieurs sites AQP® dans une exploitation donnée.

La notion de site logique est **DIFFÉRENTE** de celle de site géographique.

Il peut exister sur un même site géographique plusieurs enseignes juridiques différentes : par exemple, une centrale d'enrobage AQP® "X" et une carrière NON AQP® "Y" peuvent être installées sur le même site géographique. Il s'agit donc de 2 sites logiques pouvant être gérés à partir d'un même environnement de pesage et de logiciel AQP®.

Pour les distinguer, le logiciel AQP® doit permettre la création de "**comptes**" correspondants aux "**sites logiques**" (c'est-à-dire aux enseignes juridiques).

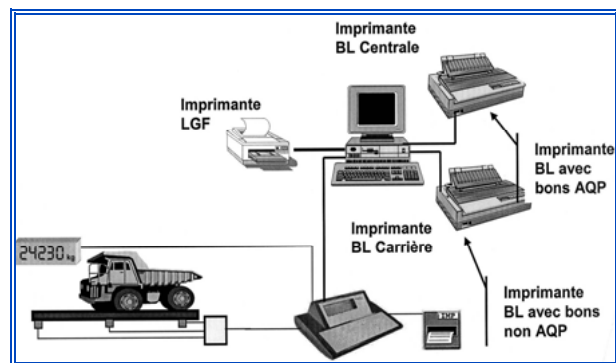
Un **SITE LOGIQUE** est normalement défini par le fait qu'il correspond à une **ENSEIGNE JURIDIQUE**.

En cas de commercialisation de plusieurs produits (dont les enrobés bitumineux à chaud) sous une même enseigne juridique, les options suivantes doivent être appliquées :

- **Option 1** : **TOUS les produits vendus sur le site de production sont soumis à l'émission de BL AQP®.**
- **Option 2** : **Produits vendus SOUS AQP® (enrobés bitumineux à chaud)** : L'entête des BLA AQP® et des BLM AQP® devra indiquer **clairement** qu'il s'agit d'une centrale d'enrobage (Centrale d'enrobage "X").

Produits vendus HORS AQP® (exceptés enrobés bitumineux à chaud) : la vente des autres produits est tolérée sous certaines conditions :

- les bons de livraison doivent être **très différents des BL AQP®**,
- les **bons NON AQP®** doivent être imprimés sur autre imprimante que celle dédiée aux BL AQP®,
- la **nature du produit vendu doit apparaître clairement** sur les bons NON AQP®,
- la mention "**CE BON NE PEUT SERVIR À VENDRE DES ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD**" doit figurer dans le pied-de-page des bons NON AQP®.



- les auditeurs devront pouvoir **vérifier les fournitures de produits NON AQP® au moyen d'une requête accessible sur l'ordinateur de gestion des pesées**. Ils pourront également **avoir accès à l'archivage des BL NON AQP® émis**.

Centrales d'enrobage mobiles : La pesée sous AQP® est obligatoire pour tout marché ou une pesée est requise, que ce soit pour le paiement des enrobés ou des raisons réglementaires (par exemple, obligation de détenir un bon de pesée pour circuler sur une route ouverte). **Cas de pesée non requise** : chantier en circuit fermé (hors réseau routier public) ET paiement au forfait ou au m².

Système de gestion des pesées

Il se compose :

- d'une partie **MATÉRIELLE** (équipement informatique).....PC (fixe ou portable) + imprimantes
- d'une partie **LOGICIELLE**..... qui enregistre et traite les données de pesage

Le logiciel AQP® doit disposer de la validation de l'organisme de certification CELOG.

Tare journalière [uniquement cas de centrale mobile avec pont-bascule déporté (non sous trémie)]

Ce principe d'une tare journalière par camion **est autorisé à titre TRANSITOIRE et sous réserve de l'ACCORD PRÉALABLE DE L'ASSOCIATION AQP®.**

Les tares sont réalisées pour chaque camion lors de son premier passage et effacées automatiquement à chaque fin de journée.

CE MODE DE TARAGE DOIT ÊTRE INDIQUÉ SUR LE BL AQP® (TARE JOURNALIERE).

Si, à son 1er passage, le camion pèse chargé : **Édition du BLA AQP® INTERDITE** ➡ **OBLIGATION** de rédiger 1 BLM AQP® qui devra mentionner la cause.